

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 17-2026

OBJET : Vote du budget

L'an deux mil Vingt-six et le vingt six mars,
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 mars 2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; François BAILLY, TEINTURIER Frédérique, Yannick JUANICO ; Joëlle ALGOUD ; Stéphane TRESSE, Sophie COLLEAUX ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ;

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire Communal pour l'année 2026 :

Le budget primitif de 2026 a été voté le 4 décembre 2025, pour intégrer le prix d'achat de la ferme Terrier, en vue d'une acquisition prévue en début d'année. Les montants suivants ont été votés.

En Section De Fonctionnement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → € 360 160 €
- Recettes de fonctionnement → € 360 160 €

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → € 284 690 €
- Recettes d'investissement → € 284 690 €
-

Pour pouvoir intégrer les excédents du budget 2025 déterminés par le résultat du CFU voté le 4 février 2026, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire.

Il est proposé

En Section De Fonctionnement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → € 26 509,94 €
- Recettes de fonctionnement → € 26 509,94 €

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → € 179 484.77 €
- Recettes d'investissement → € 179 484.77 €

Le budget Supplémentaire ajouté au budget Primitif donne un montant global équilibré de.

Budget total 2026**En Section De Fonctionnement :**

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → € 386 669,94 €
- Recettes de fonctionnement → € 386 669,94 €

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → € 464 174.77 €
- Recettes d'investissement → € 464 174.77 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **d'Approuver** le Budget Supplémentaire Communal pour l'année 2026.

En Section De Fonctionnement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses de fonctionnement → € 26 509,94 €
- Recettes de fonctionnement → € 26 509,94 €

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

- Dépenses d'investissement → € 179 484.77 €
- Recettes d'investissement → € 179 484.77 €

Onze Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture